https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-12-mai-2021-modifiant-larrete-du-14-octobre-2020-fixant-les-modalites-de-mise-en-oeuvre-du-tirage-au-sort-des-comites-de-protection-des-personnes/
Arrêté du 12 mai 2021 modifiant l'arrêté du 14 octobre 2020 fixant les modalités de mise en œuvre du tirage au sort des comités de protection des personnes
12/05/2021
Cet arreté modifie l'arrêté du 14 octobre 2020 fixant les modalités de mise en œuvre du tirage au sort des comités de protection des personnes en prévoyant notamment que pour la désignation du comité de protection des personnes prévue à l'article L. 1123-6 du code de la santé publique, chaque comité transmet à la direction générale de la santé, au plus tard le 7 septembre de chaque année, la programmation des séances du comité pour l'année suivante sans que le nombre de séances plénières ne puisse être inférieur à onze par an, et à douze par an pour les comités compétents pour l'évaluation des recherches mentionnées au 1° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique portant sur des médicaments.